



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Lancement officiel du réseau communautaire «**Enterprise Europe Network**» pour les entreprises au Luxembourg

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne soutient activement l'entrepreneuriat, la croissance et l'innovation des PME en Europe.



de gauche à droite: Paul Ensck, Fernand Boden, Ernst Moutschen, Jeannot Krecké et Pierre Gramegna

Le nouveau réseau communautaire pour les entreprises «Enterprise Europe Network», lancé le 5 mars 2008 par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation à la «Maison de l'Europe» auprès de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, s'inscrit dans cette dynamique qui vise à accroître la compétitivité des entreprises ainsi qu'à soutenir leur développement économique et technologique à l'échelle internationale. A ce jour, le réseau «Enterprise Europe Network» est représenté dans 46 pays différents et jouit de relations privilégiées avec les acteurs économiques et institutionnels les plus importants représentant au quotidien les intérêts des PME sur le terrain.

Ce nouveau réseau est le successeur des anciens réseaux des Euro Info Centres (EIC) et des Centres Relais Innovation (CRI) qui, depuis de longues années, ont pu acquérir une connaissance et une expertise confirmées dans les matières européennes les plus avancées.

Enterprise Europe Network – Luxembourg: Votre réseau de référence dans les affaires européennes

Le réseau «Enterprise Europe Network» au Luxembourg constitue la concrétisation d'un partenariat stratégique entre



la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation afin d'offrir aux chefs d'entreprise luxembourgeois un accès privilégié à une multitude de services européens à valeur ajoutée. La mise en place de cette association de compétences nationales a pour objectif principal de proposer des services d'appui en faveur des entreprises et de l'innovation, en constituant un réseau national unique au sein duquel les différentes questions afférentes au développement économique et technologique européen des entreprises luxembourgeoises trouveront une réponse adéquate.

Ce nouveau réseau proposera ainsi aux PME luxembourgeoises un éventail de services spécialisés, afin d'accroître leurs connaissances des politiques communautaires existantes et d'accéder directement à l'ensemble des mesures concrètes et services professionnels développés en leur faveur.

L'offre commune des 3 partenaires s'articulera autour des 3 axes de services suivants:

1. des services d'assistance/conseils, de retour d'information, de coopération entre entreprises et d'internationalisation, qui seront développés par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers;
2. des services en faveur de l'innovation et du transfert de technologies et de connaissances, qui seront mis en œuvre par Luxinnovation;
3. des services encourageant la participation des PME au programme-cadre communautaire (7ème PCRD) mis en œuvre par Luxinnovation.

Une autre facette du réseau sera d'accentuer les relations entre la Commission européenne et les entreprises. Les membres du réseau fourniront à la Commission un feedback régulier sur la qualité des initiatives européennes ainsi que sur les difficultés rencontrées par les entreprises sur le marché européen. Les entreprises seront dès lors impliquées en amont dans le processus d'élaboration des politiques communautaires. Tout ceci contribuera à améliorer la législation européenne et à la rendre plus accessible et adaptée aux entreprises, afin de stimuler la croissance et la compétitivité en Europe.

Enterprise Europe Network: un réseau européen unique

Le réseau «Enterprise Europe Network» est le point de contact le plus important des petites et moyennes entreprises européennes en ce qui concerne le marché européen. Il représente un réseau unique au cœur de l'Europe, au carrefour entre la Commission européenne et les entreprises, un point de contact riche en informations et contacts d'affaires ainsi qu'une source de synergies régionales et européennes.

Il offre une expertise concrète et efficace aux entrepreneurs dans les 27 pays membres de l'Union européenne, à de nombreux autres pays européens (dont notamment

la Croatie, la Macédoine, Turquie, la Serbie, la Russie, l'Arménie, ...), aux membres de l'Espace Economique Européen et à d'autres pays tiers qui participent à l'initiative. Ce réseau est unique à la fois en ce qui concerne la portée géographique, mais aussi dans la variété des services qu'il offre aux entreprises. Cela est rendu possible par l'association, sous la coordination de la Commission européenne, à une action commune de 500 organisations professionnelles en Europe et dans le monde qui emploient plus de 4.000 experts qui travaillent dans un but commun: aider à rendre les entreprises européennes compétitives, innovantes et à leur faciliter l'accès aux marchés européens et internationaux.

Pour de plus amples informations:

Enterprise Europe Network – Luxembourg
Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
 2, Circuit de la Foire Internationale
 L – 1347 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 67 67 – 230 / 266
 Fax: (+352) 42 67 87
 E-mail: een@cdm.lu
 Responsable: Mme Christiane BRAM

ELWE

Chariots Elevateurs
Gerbeurs Transpalette
Essence/Diesel/
LPG/Electriques

Manutention

Z.a.rue MacAdam
Luxembourg
Tel 438302

LOCATION et VENTE














La législation européenne



«Enterprise Europe Network - Luxembourg» vous propose de consulter régulièrement la rubrique «Législation européenne» qui fournit un aperçu actuel sur l'évolution de la réglementation au niveau européen.

1. Alimentation

Règlement (CE) no 202/2008 de la Commission du 4 mars 2008 modifiant le règlement (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le nombre et la dénomination des groupes scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (JO L60 du 5 mars 2008)

2. Fiscalité, douanes

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative à des mesures modifiant le système de TVA pour lutter contre la fraude (COM(2008) 109)

Proposition de directive du Conseil relative au régime général d'accise (COM (2008) 78)

3. Marché intérieur

Directive 2008/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté (JO L 52 du 27 février 2008)

Règlement (CE) no 143/2008 du Conseil du 12 février 2008 modifiant le règlement (CE) no 1798/2003 en ce qui concerne l'introduction de la coopération administrative et l'échange d'in-

formations concernant les règles relatives au lieu de prestation de services, aux systèmes de guichet particuliers et à la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (JO L 44 du 20 février 2008)

Directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services (JO L44 du 20 février 2008)

Directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008 définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, prévu par la directive 2006/112/CE, en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'État membre du remboursement, mais dans un autre État membre (JO L44 du 20 février 2008)

4. Transport

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité (Version codifiée) (COM(2008) 98)

Vous pouvez commander les textes auprès de la Chambre des Métiers tél.: 42 67 67 221, e-mail: myriam.weber@cdm.lu

INTRALUX
LOCATIONS

20, rue de Cessange
L-1320 LUXEMBOURG
Tél. 49 23 23 • Fax 40 44 58

www.intralux.lu • info@intralux.lu